

Commune d'Uccle

Service de l'Urbanisme
Place Jean Vander Elst, 29
B - 1080 BRUXELLES

Bruxelles, le 30/09/2025

N/Réf. : UCL20480_748_PU
Gest. : AH
V/Réf. : //
Corr: Valerie Picalausa
NOVA : 16/PU/1978320

UCCLE. Rue de Stalle, 23
(= en zone de protection du Parc Raspail)
PERMIS D'URBANISME: transformer une habitation unifamiliale mitoyenne existante en un immeuble de 3 appartements (construction de 2 niveaux supplémentaires et extension en profondeur)

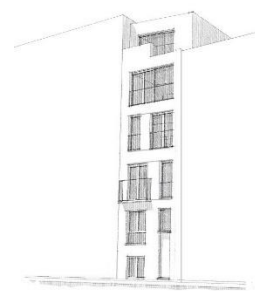
Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 09/09/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 24/09/2025, concernant la demande sous rubrique.



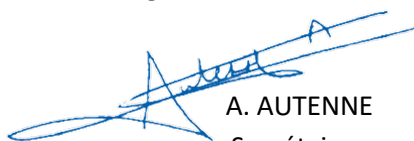
Localisation du bien © Google Streetview, © Brugis



Axonométrie extraite de la demande

La Commission ne s'oppose pas au principe de la transformation et la surhausse de l'immeuble. En revanche, le choix d'un dernier niveau à toiture plate, et d'une façade de typologie radicalement différente, entraînerait la disparition de la toiture à versants et de la corniche. Ces éléments constructifs sont caractéristiques de l'enfilade et devraient être pris en compte afin de maintenir une cohérence, malgré la diversité des gabarits. Afin de préserver les perspectives vers le parc Raspail – dont la zone de protection englobe la parcelle concernée – la CRMS recommande donc de revoir la surélévation pour qu'elle s'intègre de manière plus harmonieuse, et moins en rupture, au front bâti existant.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


S. VAN ACKER
Président

c.c.: hlelievre@urban.brussels ; mkreutz@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advies@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; info.urbanisme@uccle.brussels ; avis.advies.urba@uccle.brussels ;